



Commune de BEAULIEU S/ LOIRE

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le trente juin à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DESBOIS Patrick, Maire.

Etaient présents :

DESBOIS Patrick, RAPICAULT Michel, DESCHAMPS Céline, BELHOSTE Marie-Christine, POYAU Jean-Claude, MASSON Danièle, ANIEL André, TROCHET Michel, FERRY Jeanne, RICHIDE Pascal, BERTRAND Isabelle, TROTTER Joëlle, SIGNORET Yannis, MARTINET Nicolas.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : THIBAUT Alain, HAUTIN Bertrand

Absents : LAURENT Elisabeth

Excusés :

Monsieur ANIEL André a été élu secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

- ELECTIONS SENATORIALES :

Le Loiret fait partie des départements concernés par le prochain renouvellement partiel du sénat qui doit intervenir le 24 septembre 2017. Chaque commune doit donc procéder à l'élection au sein de son assemblée, de délégués qui par la suite, seront appelés à élire les sénateurs.

La commune doit donc élire 5 titulaires et 3 suppléants. Après avoir organisé le scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sont donc élus :

DESBOIS Patrick, BELHOSTE Marie-Christine, RAPICAULT Michel, FERRY Jeanne, MARTINET Nicolas : titulaires.

MASSON Danièle, THIBAUT Alain, DESCHAMPS Céline : suppléants.

2017- 51 – REGIME INDEMNITAIRE-/ Filière Administrative et sociale :

Suite au décret n°2017-829 du 5 mai 2017 portant création d'une indemnité temporaire de sujétion des services d'accueil, l'indemnité d'exercice de missions des préfetures (IEMP) a été abrogée avec effet au 1^{er} janvier 2017.

La commune doit donc mettre en place le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour la filière administrative et sociale qui remplacera en partie l'IEMP supprimée.

Monsieur le Maire explique que les textes ne sont toujours pas parus pour la filière technique. Il signale qu'après l'avis du groupe de travail, le projet d'application a été présenté aux agents, puis au comité technique du centre de gestion pour approbation.

Monsieur ANIEL André remarque que lorsque les textes pour la filière technique seront parus, le conseil municipal ne pourra qu'approuver la délibération telle que celle votée ce jour.

Le comité technique a émis un avis favorable au 28 mars 2017

Il est ainsi proposé au conseil municipal :

D'instaurer l'IFSE et de ne pas mettre en place de complément indemnitaire (CIA)

Le conseil municipal, absentions faites de Madame BELHOSTE Marie-Christine, Monsieur MARTINET Nicolas, Madame MASSON Danièle et contre Madame DESCHAMPS Céline, Monsieur POYAU Jean-Claude : approuve la mise en place du nouveau régime indemnitaire pour la filière administrative et sociale.

Madame DESCHAMPS Céline et Monsieur POYAU expliquent la raison pour laquelle ils sont contre en précisant que l'application défavorise les agents, que la manière de servir et l'engagement professionnel ne sont pas pris en compte.

Madame FERRY Jeanne fait remarquer qu'elle a suivi les réunions du groupe de travail et qu'elle n'a eu à aucun moment le sentiment que les agents étaient défavorisés. Elle précise que le but était de maintenir la prime de fin d'année en l'état. Monsieur POYAU Jean-Claude répond que la prime de fin d'année n'était pas supprimée, qu'il fallait valoriser la manière de servir en instituant un complément de 500 euros maximum. L'objectif était de « dépeussier les payes ».

Madame FERRY Jeanne répond que ce complément n'était pas motivant face à l'instauration du régime indemnitaire qui va être mis en place et que le maintien de la prime de fin d'année était essentiel pour l'ensemble des agents.

Monsieur DESBOIS Patrick fait observer que les agents étaient effectivement défavorisés dès lors où ils se trouvaient placés en longue maladie quant à la suppression de la prime de fin d'année.

Monsieur RICHIDE Pascal regrette qu'une présentation du nouveau régime indemnitaire n'ait pas eu lieu en fin d'année.

Monsieur DESBOIS Patrick répond qu'il souhaitait attendre que les textes soient parus pour toutes les filières afin de ne prendre qu'une seule délibération.

2017- 52 – SUPPRESSION DES RYTHMES SCOLAIRES :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la parution du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire. Il demande donc au conseil municipal, leur décision quant au passage de la semaine à 4 jours.

Monsieur le Maire signale que le bilan des TAP est négatif, qu'il n'est pas évident de recruter du personnel. Le conseil d'école avait émis un avis favorable le 8 juin, celui-ci doit se réunir le 6 juillet pour donner un avis définitif.

Madame DESCHAMPS Céline remarque que le planning est très restreint, le directeur de l'académie donne son verdict le 7 juillet après réception des avis du conseil d'écoles et du conseil municipal. Il est précisé que les horaires du transport scolaire ne sont pas modifiés sauf la suppression du mercredi.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, abstention faite de Madame FERRY Jeanne : approuve la suppression des rythmes scolaires

2017- 53 –TRANSPORTS SCOLAIRES / REMBOURSEMENT :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la municipalité avait décidé de participer à hauteur de 22 % du coût des cartes de transports scolaires à la charge des familles domiciliées sur la commune uniquement et dont les enfants fréquentent les établissements scolaires du Loiret. Cependant la délibération a été transmise après la date butoir au conseil régional, celui-ci n'a pu réduire de 22 % le coût du transport à l'inscription. Nous devons donc rembourser ce taux de participation à chaque famille ayant obtenu une carte de transports scolaires.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce remboursement et donne tous pouvoirs au maire pour toutes formalités consécutives.

2017- 54 – ACQUISITION DE PRESENTS :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commune a pour coutume d'offrir des présents à l'occasion de certains évènements (cérémonies officielles, obsèques de personnes ayant œuvré pour la

commune....) Il convient d'en préciser le cadre. Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise monsieur le Maire à offrir des présents lors d'évènements particuliers.

2017- 55 VENTE DE JARDINIÈRES :

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur ANIEL André qui explique que des jardinières très conséquentes avaient été achetées en 2013 pour un montant de 1378 euros TTC. Malheureusement la commune ne les a jamais mises en place car trop imposantes.

Madame DESCHAMPS Céline explique qu'il avait été proposé de les placer vers l'école maternelle afin d'éviter le stationnement gênant des véhicules. Cependant ces jardinières risquent de gêner le car scolaire, voire même les parents avec les poussettes, une autre solution va être la mise en place de barrières devant la sortie de l'école maternelle.

Madame TROTTER Joëlle insiste sur le fait qu'effectivement les véhicules stationnent sur les trottoirs, portes grandes ouvertes !

Monsieur ANIEL André signale que la commune de Pierrefitte es bois avait pris une délibération pour l'achat de ces jardinières avec une proposition de prix de 700 euros.

Monsieur SIGNORET Yannis demande si ce mobilier urbain aurait pu être installé pour le projet de cœur de village. Madame BELHOSTE Marie-Christine lui répond qu'un ensemble de mobilier urbain identique sera commandé ultérieurement après les travaux.

Abstention faite de Madame BERTRAND Isabelle, contre Monsieur RICHIDE Pascal et Monsieur TROCHET Michel, le conseil municipal approuve la vente des jardinières pour 700 euros.

2017- DECES AGENT / REFUS MANDAT DE REDUCTION:

Monsieur le Maire relate que suite au décès d'un agent en activité, la trésorerie demande d'émettre un mandat de réduction sur le salaire. Cet agent décédé le 25 avril 2017, la réglementation prévoit le versement du salaire jusqu'au jour du décès. Cependant la municipalité ne souhaite pas réclamer le paiement des 5 jours restants aux héritiers sachant que l'agent avait des congés non pris et que les congés ne peuvent être payés dans la fonction publique. Il refuse cette demande jugée injuste moralement et financièrement. Le conseil municipal suit à l'unanimité l'avis de Monsieur DESBOIS Patrick et accepte que cette charge soit endossée par le budget de la commune.

AFFAIRES DIVERSES :

◆ Monsieur DESBOIS Patrick annonce que suite à une requête présentée au Tribunal Administratif par un agent, un avocat a été choisi pour défendre les intérêts de la commune. Il précise que la délibération n°14-03-04 du 4 avril 2014 l'autorise à intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

◆ Présence aux commissions diverses:

Monsieur DESBOIS Patrick précise que suite aux convocations transmises pour assister aux différentes commissions, peu de membres du conseil municipal répondent. Il souhaite une assiduité plus importante.

◆ Nettoyage des espaces verts :

Madame MASSON Danièle signale le manque d'entretien de la rue de Sancerre surtout au niveau des pieds des arbres. Les plantes semées l'année dernière, ont été étouffées par les mauvaises herbes.

Madame DESCHAMPS Céline remarque cependant une amélioration dans d'autres lieux au niveau des trottoirs entre autres et des entrées du bourg.

Il ne faut plus utiliser de désherbants et donc s'habituer à voir quelques herbes par endroit. Les administrés sont amenés volontairement à nettoyer devant leur propriété. Comme cela est le cas lors du déneigement des trottoirs.

◆ **Hameau de l'Etang :**

Monsieur Bertrand HAUTIN, par l'intermédiaire de Monsieur SIGNORET Yannis, s'inquiète de la finition des travaux d'assainissement à l'Etang. La couche de bitume n'a pas encore été faite.

Monsieur RAPICAULT Michel répond que l'entreprise MEYER n'a pas transmis les tests de compactage et d'étanchéité des réseaux créés et de ce fait, l'entreprise DECHERF n'a pu terminer les travaux de voirie. Du bitouche devrait être déposé en septembre selon la météo.

◆ **Voirie : Assay :**

Madame TROTTER a quelques observations suite à la canicule, le goudron a fondu chemin des petits champs et la voie s'est détériorée au passage des véhicules. Elle demande à ce que du sable soit mis dès les fortes chaleurs.

Monsieur le Maire lui signale qu'elle aurait dû prévenir la mairie afin que le service technique intervienne le moment venu.

◆ **Nouvelle Classe :**

Monsieur RICHIDE Pascal souhaite connaître l'avancée du projet de création de la nouvelle classe.

Madame DESCHAMPS Céline lui annonce que du matériel (tables et chaises) a été récupéré, quelques achats ont été effectués afin de finaliser l'installation. Cependant à ce jour, la classe ne sera peut-être pas pérennisée. Tout doit être cadré pour la rentrée.

◆ **Garderie périscolaire :**

Monsieur RICHIDE Pascal demande si l'entreprise BRODARD a donné réponse quant aux problèmes de crépi du bâtiment de la garderie.

Monsieur DESBOIS Patrick l'informe que l'entreprise BRODARD a demandé un devis à l'entreprise ASSELINE. Nous devrions avoir quelques nouvelles dans les prochaines semaines.

◆ **Cœur de village :**

Monsieur SIGNORET Yannis souhaite avoir le compte rendu de la réunion sur le projet de cœur de village entre la commune, l'entreprise EUROVIA, l'entreprise DECHERF et EMC BTP.

Madame BELHOSTE Marie-Christine explique en détail, précisant que monsieur ARIEL a présenté le plan aux deux entreprises présentes afin que celles-ci donnent leur avis technique. Elle précise que les places à mobilité réduite ont été définies. Maintenant le cabinet EMC BTP, représenté par Monsieur ARIEL, va transmettre le DGPF à l'entreprise DECHERF pour cette deuxième phase, avec l'option de la rue de la gaité. Une réponse sera transmise et la commune pourra statuer.

Dès que le dossier est clos, celui-ci sera transmis à la communauté de communes Berry Loire Puisaye pour une demande de fonds de soutien, sachant que les travaux seront gérés par la commune.

Madame BELHOSTE Marie-Christine signale qu'une réunion avec les riverains est prévue le 6 juillet à 19 h 00 afin de leur présenter le projet et une réunion publique en octobre est programmée.

◆ **Avenant Eau et Assainissement :**

Monsieur RICHIDE Pascal fait suite au dernier conseil concernant les avenants non approuvés sur le budget Eau et sur le budget Assainissement. Monsieur DESBOIS Patrick informe l'assemblée que Monsieur BLANLOEIL Christian viendra présenter ces deux avenants.

◆ **Comice Agricole :**

Monsieur ANIEL André annonce que notre futur tracteur sera présent lors de l'exposition du matériel agricole pour le comice qui a lieu à CHATILLON SUR LOIRE le 30 juillet 2017.

◆ **Informations générales :**

Le vide grenier a lieu ce dimanche 2 juillet, la remise des prix pour les maisons fleuries se déroulera à la salle des fêtes vers 11 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire déclare la séance close à 22 h 00.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,
Patrick DESBOIS

